

PROGRAMME :

**CONSEIL ET VENTE DE PIÈCES
D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

CODE DE COURS :

5347

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION :

1095



FRAIS À ACQUITTER OBLIGATOIREMENT LORS DE LA JOURNÉE D'ACCUEIL

QTÉ	DESCRIPTION	MONTANT
MODULES		
1	346401 Métier et formation	- \$
1	- Information sur les moteurs et les systèmes refroidissement, chauffage, climatisation	37 \$
1	- Information sur les châssis, les carrosseries et les habitacles	26 \$
1	- Système d'allumage, d'alimentation, d'échappement et antipollution	31 \$
1	- Manutention et inventaire	19 \$
1	- Relations professionnelles	20 \$
1	- Santé, sécurité et protection de l'environnement	11 \$
1	- Information sur les systèmes de tenue de route	43 \$
1	- Communication en langue seconde	27 \$
1	- Moyens de recherche d'emploi	22 \$
1	- Service après-vente	13 \$
1	- Tenue de caisse	19 \$
1	- Information sur les systèmes de transmission de pouvoir	30 \$
1	- Information sur l'équipement et l'outillage d'un atelier de réparation	26 \$
1	- Documents de formation et photocopies <i>(Les prix sont sujets à changement sans préavis)</i>	50 \$
ÉLÈVE DE MOINS DE 18 ANS AU 30 JUIN 2020		Total 374 \$
Offre de services complémentaires non financée par le MEES <i>(Montant applicable si 18 ans et plus au 30 juin 2020)</i>		170 \$
ÉLÈVE DE 18 ANS ET PLUS AU 30 JUIN 2020		Total 544 \$

MATÉRIEL OBLIGATOIRE À SE PROCURER

Avant de procéder à vos achats, des précisions vous seront données à la 1re journée de formation.

Exception : CADENAS POUR CASIER à avoir en sa possession lors de la 1re journée de formation.

1	Cadenas pour casier	
1	Bottes de sécurité ou souliers de sécurité. Le cuir n'est pas obligatoire. <i>Les modèles de type sport sont acceptés.</i>	 ou 
2	Chemises	
1	* Écouteur	
1	Gilet coton ouaté manches longues Qualitech	
1	* Lunettes de sécurité	
1	Pantalon de travail bleu	
1	Portfolio	

* Ces articles peuvent être prêtés à l'élève pour la durée de la formation par le CFP Qualitech.

Des frais peuvent s'appliquer advenant le bris ou la perte de matériel prêté.

N. B. : Les services et les fournitures scolaires non reçus ou non utilisés sont remboursables au plus tard le 30 juin de l'année de l'abandon. L'élève doit se présenter au bureau administratif pour en faire la demande, le cas échéant.